

**Assemblée générale**

Distr. générale  
15 avril 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-quatrième session****Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001\*****Titre X****Activités administratives cofinancées et dépenses spéciales****Chapitre 30****Dépenses spéciales**

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	2
A. Assurance maladie après la cessation de service .....	4
B. Indemnités .....	5
C. Assurances générales .....	6
D. Frais bancaires .....	7
E. Mesures de sécurité interorganisations .....	8
1. Part à la charge de l'Organisation .....	8
2. Montant total des prévisions de dépenses au titre des mesures de sécurité interorganisations (budget intégral) .....	10
F. Pension de retraite servie à d'anciens secrétaires généraux .....	13

---

\* Le présent document contient le chapitre 30 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session (A/54/6/Rev.1)*.

## Chapitre 30

### Dépenses spéciales

#### Vue d'ensemble

- 30.1 Les crédits demandés au chapitre 30 (Dépenses spéciales) doivent permettre de couvrir les dépenses suivantes : a) assurance maladie après la cessation de service; b) indemnités; c) assurances générales; d) frais bancaires; e) mesures de sécurité interorganisations; et f) pension de retraite servie à d'anciens secrétaires généraux.

Tableau 30.1

#### Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Rubrique	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour-centage			
A. Assurance maladie après la cessation de service	37 102,3	46 816,9	(2 539,3)	(5,4)	44 277,6	3 995,6	48 273,2
B. Indemnités	1 617,3	1 851,0	–	–	1 851,0	84,6	1 935,6
C. Assurances générales	1 047,2	1 246,5	–	–	1 246,5	60,5	1 307,0
D. Frais bancaires	183,3	1 131,1	(446,2)	(39,4)	684,9	33,3	718,2
E. Mesures de sécurité interorganisations	520,6	987,7	(79,0)	(7,9)	908,7	45,7	954,4
F. Pension de retraite servie à d'anciens secrétaires généraux	568,1	651,1	–	–	651,1	48,9	700,0
<b>Total</b>	<b>41 038,8</b>	<b>52 684,3</b>	<b>(3 064,5)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>49 619,8</b>	<b>4 268,6</b>	<b>53 888,4</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
	–	3 404,0	Activités de fond et structures administratives extrabudgétaires	4 666,3
	148,4	109,7	Appui aux opérations de maintien de la paix	282,2
	–	–	b) Activités de fond :	–
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité du personnel du système des Nations Unies	571,4
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>148,4</b>	<b>3 876,7</b>		<b>5 519,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>41 187,2</b>	<b>56 561,0</b>		<b>59 408,3</b>

Tableau 30.2

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	38 719,6	48 667,9	(2 539,3)	(5,2)	46 128,6	4 080,2	50 208,8
Versements à d'anciens fonctionnaires	568,1	651,1	–	–	651,1	48,9	700,0
Frais généraux de fonctionnement	1 230,5	2 377,6	(446,2)	(18,7)	1 931,4	93,8	2 025,2
Subventions et contributions	520,6	987,7	(79,0)	(7,9)	908,7	45,7	954,4
<b>Total</b>	<b>41 038,8</b>	<b>52 684,3</b>	<b>(3 064,5)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>49 619,8</b>	<b>4 268,6</b>	<b>53 888,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Objet de dépense	2000-2001 Montant estimatif
	148,4	109,7	Postes <sup>a</sup>	261,2
	–	3 404,0	Autres dépenses de personnel	4 666,3
	–	292,7	Consultants et experts	489,6
	–	41,1	Voyages	54,8
	–	8,5	Frais généraux de fonctionnement	38,0
	–	20,7	Matériel	10,0
<b>Total</b>	<b>148,4</b>	<b>3 876,7</b>		<b>5 519,9</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>41 187,2</b>	<b>56 561,0</b>		<b>59 408,3</b>

<sup>a</sup> Un poste P-4 est imputé sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, qui est cofinancé; les prévisions relatives à ce poste figurent dans le tableau 30.9.

## A. Assurance maladie après la cessation de service

Tableau 30.3

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	37 102,3	46 816,9	(2 539,3)	(5,4)	44 277,6	3 995,6	48 273,2
<b>Total</b>	<b>37 102,3</b>	<b>46 816,9</b>	<b>(2 539,3)</b>	<b>(5,4)</b>	<b>44 277,6</b>	<b>3 995,6</b>	<b>48 273,2</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–		ii) Des activités extrabudgétaires	
		3 404,0	Activités de fond et structures administratives extrabudgétaires	4 666,3
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>3 404,0</b>		<b>4 666,3</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>37 102,3</b>	<b>50 220,9</b>		<b>52 939,5</b>

- 30.2 Le bénéfice de l'assurance maladie après la cessation de service (pour les frais d'hospitalisation et les frais médicaux et dentaires) est offert aux fonctionnaires retraités et aux personnes à leur charge, conformément à une décision prise par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session. Par la même décision, sont également assurés après la cessation de service les fonctionnaires qui quittent l'Organisation parce qu'ils sont frappés d'invalidité. Dans tous les cas, ne peuvent être assurés après la cessation de service que les personnes recevant une prestation périodique de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ou en vertu des règles régissant le versement d'indemnités en cas de maladie, accident ou décès imputables au service. En vertu de la résolution 38/235 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983, les deux tiers du coût de l'assurance sont pris en charge par l'Organisation et le restant par les participants.
- 30.3 Par sa résolution 40/258 du 18 décembre 1985, l'Assemblée générale a décidé d'étendre le bénéfice de l'assurance maladie après la cessation de service aux anciens fonctionnaires recrutés sur le plan local ayant participé au régime de prestations médicales prévu à l'appendice E du Règlement du personnel.
- 30.4 Les fonctionnaires retraités sont habilités à bénéficier du régime subventionné d'assurance maladie après la cessation de service, à condition d'avoir été affiliés à l'un des plans d'assurance maladie du système des Nations Unies pendant au moins 10 ans et d'y être encore à la date de leur départ à la retraite. Les fonctionnaires qui comptent au moins cinq ans d'affiliation à l'un de ces plans au moment de leur départ à la retraite y ont également droit à condition d'acquitter la totalité de la prime correspondant aux années qui leur manquent pour atteindre 10 ans d'affiliation. Si l'on analyse la répartition des fonctionnaires affiliés à l'assurance maladie après la cessation de service, on constate que pour l'exercice 2000-2001, 89,2 % d'entre

eux auront occupé des postes imputés sur des crédits budgétaires et 10,8 % auraient occupé des postes imputés sur des fonds extrabudgétaires.

- 30.5 Le programme d'assurance maladie après la cessation de service s'est, par rapport à ses débuts, fortement développé, tant par le nombre des participants que par le coût de l'assurance. Son rythme d'accroissement a toutefois été inférieur à la normale en 1997 et en 1998, qu'il s'agisse du nombre d'affiliés ou des coûts médicaux. Du fait de cette situation budgétaire favorable, il y a eu une baisse du coût global du programme pendant l'exercice en cours. On ne prévoit toutefois pas que cette situation durera étant donné que, sur le long terme, les facteurs démographiques et les facteurs de coût sous-jacents demeurent identiques. On s'attend à ce qu'en 1999 le rythme de croissance du nombre d'affiliés revienne à son niveau moyen antérieur et qu'il aille en s'accéléralant étant donné qu'un nombre croissant de fonctionnaires atteindront l'âge de la retraite. Les primes vont également augmenter vu que les effets bénéfiques des mesures de limitation des coûts introduites ponctuellement en 1996-1997 ont cessé de se faire sentir et que les coûts médicaux sont de nouveau en hausse. On prévoit que la subvention moyenne par retraité versée par l'Organisation augmentera en conséquence. Néanmoins, la baisse de croissance enregistrée au cours de l'exercice biennal 1998-1999 a eu un effet à retardement sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001, où il se traduit par une diminution de 2 539 300 dollars dans les prévisions de dépenses.

#### Ressources nécessaires (aux taux courants)

##### *Autres dépenses de personnel*

- 30.6 Les prévisions de dépenses (44 277 600 dollars), déduction faite d'une diminution de 2 539 300 dollars, sont fondées sur l'hypothèse que le nombre de participants à l'assurance maladie et la prime d'assurance connaîtront une augmentation annuelle pendant l'exercice biennal 2000-2001. Par ailleurs, elles font apparaître une diminution des coûts, qui est due au fait que l'augmentation du nombre de participants et de la subvention versée par l'Organisation s'est ralentie au cours des deux dernières années en raison des tendances du moment.

## B. Indemnisations

Tableau 30.4

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	1 617,3	1 851,0	–	–	1 851,0	84,6	1 935,6
<b>Total</b>	<b>1 617,3</b>	<b>1 851,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 851,0</b>	<b>84,6</b>	<b>1 935,6</b>

- 30.7 Le montant prévu au titre des frais d'indemnisation doit permettre de verser une indemnité aux membres de commissions, comités ou autres organes similaires de l'ONU en cas de maladie, d'accident ou de décès survenus dans l'exercice de fonctions officielles. Les responsabilités de l'ONU dans ce domaine ainsi que les règles régissant le versement d'indemnités sont précisées dans la circulaire du Secrétaire général publiée sous la cote ST/SGB/103/Rev.1.
- 30.8 Le versement d'indemnités est également prévu pour les fonctionnaires ou les personnes à leur charge en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice par le fonctionnaire de fonctions officielles

au service de l'Organisation. Le versement de ces indemnités est régi par les règles figurant dans l'appendice D du Règlement du personnel (ST/SGB/Staff Rules/Appendix D/Rev.1/Amend.1).

- 30.9 Dans les deux cas, les frais d'indemnisation comprennent les pensions annuelles à verser aux survivants, les prestations mensuelles en cas de maladie ou de blessure entraînant une invalidité, des indemnités forfaitaires en cas d'invalidité permanente ainsi que les frais médicaux, frais d'hospitalisation et frais connexes.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Autres dépenses de personnel*

- 30.10 Les prévisions de dépenses au titre des indemnités (1 851 000 dollars, inchangé) ont été calculées sur la base des données relatives à la période 1996 à 1998.

**C. Assurances générales**

Tableau 30.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Frais généraux de fonctionnement	1 047,2	1 246,5	–	–	1 246,5	60,5	1 307,0
<b>Total</b>	<b>1 047,2</b>	<b>1 246,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 246,5</b>	<b>60,5</b>	<b>1 307,0</b>

- 30.11 Le montant prévu au titre des assurances générales doit permettre pour l'essentiel de couvrir le coût de l'assurance des bâtiments et autres biens du Siège de l'ONU, y compris les véhicules et objets d'art, ainsi que le coût de l'assurance des avions n'appartenant pas à l'Organisation et servant aux déplacements du Secrétaire général et de celle d'autres voyages par avion. En outre, conformément à la résolution 41/210 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1986, l'ONU a mis en place un plan d'auto-assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile à raison d'actes survenant à l'intérieur du district administratif du Siège.

**Ressources nécessaires (aux taux courants)**

*Frais généraux de fonctionnement*

- 30.12 D'après les projections actuelles, les primes d'assurance de biens et d'assurance responsabilité civile devraient être relativement stables en 2000-2001. Aucun crédit supplémentaire n'est donc demandé à ce titre. Le crédit de 1 246 500 dollars demandé à cette rubrique comprend un montant de 777 500 dollars destiné à couvrir le coût des assurances contractées auprès de compagnies privées et un montant de 469 000 dollars prévu pour l'assurance responsabilité civile, lequel se décompose comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
a) Coût des lettres de crédit irrévocables (en remplacement du coût des certificats d'assurance achetés) . . . . .	13 800
b) Coût du traitement des demandes de réparation, dépenses juridiques connexes et conseils d'experts . . . . .	55 200
c) Deux annuités (200 000 dollars chacune) pour le fonds de réserve-responsabilité au titre du plan d'auto-assurance, conformément à la résolution 41/210 de l'Assemblée générale . . . . .	400 000
<b>Total</b> . . . . .	<b>469 000</b>

## D. Frais bancaires

Tableau 30.6

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1996-1997 Dépenses</i>	<i>1998-1999 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2000-2001 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Frais généraux de fonctionnement	183,3	1 131,1	(446,2)	(39,4)	684,9	33,3	718,2
<b>Total</b>	<b>183,3</b>	<b>1 131,1</b>	<b>(446,2)</b>	<b>(39,4)</b>	<b>684,9</b>	<b>33,3</b>	<b>718,2</b>

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### *Frais généraux de fonctionnement*

- 30.13 Le montant de 684 900 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais de transaction et autres frais facturés par les banques et se fonde sur le volume actuel des transactions bancaires. Ces frais sont plus que compensés par les intérêts perçus sur les soldes créditeurs, qui seront inscrits au chapitre II des recettes. Les soldes bancaires de l'Organisation en dollars des États-Unis sont rémunérés aux taux du marché, et les frais bancaires sont fondés sur les tarifs proposés par le soumissionnaire le moins disant à l'issue de la mise en concurrence des banques. Il n'y aura pas d'augmentation des frais au cours de l'exercice biennal 2000-2001 par suite de l'entrée en service du nouveau système électronique de paiement, qui permettra d'automatiser un grand nombre des fonctions de paiement assurées par les banques. La diminution de 446 200 dollars enregistrée traduit la diminution des frais effectifs constatée depuis l'introduction des nouveaux arrangements de facturation des coûts, évoqués initialement dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

## E. Mesures de sécurité interorganisations

### 1. Part à la charge de l'Organisation

Tableau 30.7

#### Prévisions de dépenses pour les mesures de sécurité interorganisations

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Subventions et contributions	520,6	987,7	(79,0)	(7,9)	908,7	45,7	954,4
<b>Total</b>	<b>520,6</b>	<b>987,7</b>	<b>(79,0)</b>	<b>(7,9)</b>	<b>908,7</b>	<b>45,7</b>	<b>954,4</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	148,4	109,7	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	282,2
			b) Activités de fond :	
		363,0	Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité du personnel du système des Nations Unies	571,4
			c) Projets opérationnels	
<b>Total</b>	<b>148,4</b>	<b>472,7</b>		<b>853,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>669,0</b>	<b>1 460,4</b>		<b>1 808,0</b>

30.14 Il a été décidé d'inscrire au budget ordinaire, à partir de l'exercice biennal 1996-1997, la part incombant à l'ONU : a) du coût de l'assurance contractée pour les lieux d'affectation où les fonctionnaires sont exposés à des risques; b) des dépenses de personnel afférentes au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité. Le mécanisme prévu dans la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires continuera de s'appliquer aux dépenses de sécurité dont le montant ne peut être estimé à ce stade, comme les opérations d'évacuation, la fourniture de matériel mobile à des fins de sécurité, le personnel de sécurité engagé pour une période de courte durée en cas de situation d'urgence et les missions de sécurité sur le terrain jugées nécessaires par le Coordonnateur pour les mesures de sécurité. Qu'elles soient imputées au budget ordinaire ou financées dans le cadre de la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires, toutes les dépenses entraînées par ces mesures seront réparties entre les organisations conformément au barème établi par le Comité administratif de coordination.

30.15 Le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité s'emploie, au nom du Secrétaire général, à faire en sorte que les organismes des Nations Unies réagissent de façon cohérente à toute situation d'urgence; il est chargé de toutes les questions de politique générale et de procédure intéressant la sécurité et est habilité à prendre toutes décisions concernant les opérations d'évacuation. Il formule des recommandations détaillées visant à assurer la sûreté et la sécurité des fonctionnaires de tous les organismes des Nations Unies et des membres de leur famille, engage des discussions avec les représentants des institutions, des départements politiques et des autres bureaux compétents de l'Organisation sur les problèmes qui se posent et pourraient

se poser en matière de sécurité, est chargé de la coordination, de la planification et de l'exécution de programmes interorganisations en matière de sûreté et de sécurité, et assume les fonctions d'interlocuteur principal pour la coopération interorganisations.

- 30.16 Les effectifs du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité comprennent deux fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1 et 1 P-3) et deux agents des services généraux dont les postes sont, comme suite à une décision du Comité administratif de coordination, financés au titre d'arrangements interorganisations. En outre, un poste P-4 est financé par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et cinq postes sont mis gracieusement à la disposition du Bureau par le PNUD (1 poste P-5 et 1 poste d'agent des services généraux) par le PAM (1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) et conjointement par l'UNICEF, le HCR et le PAM (1 poste P-4).
- 30.17 Le Bureau du Coordonnateur veille essentiellement à ce que les fonctionnaires des organismes du système des Nations Unies puissent s'acquitter de leurs fonctions dans un climat de sécurité et prend toutes les mesures nécessaires pour les faire évacuer lorsqu'ils ne peuvent plus fonctionner dans des conditions de sécurité.

### Produits

- a) *Services fournis aux organes délibérants.* Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel du Secrétaire général sur le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées et organismes apparentés;
- b) *Autres activités de fond.* Support technique : Manuel de sécurité des Nations Unies et Manuel de sécurité de l'Organisation des Nations Unies;
- c) *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Coordination, avec les organismes du système, de tous les aspects de la coopération interorganisations sur le plan de la sécurité, dont la planification et la mise en oeuvre de programmes interorganisations en la matière, ainsi que l'organisation et la gestion des opérations d'évacuation du personnel des organismes des Nations Unies, selon que de besoin;
  - ii) Liaison avec les missions permanentes des États Membres, selon que de besoin;
  - iii) Rapports annuels au Comité administratif de coordination par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives (Questions financières et budgétaires) et du Comité consultatif pour les questions administratives (Questions relatives au personnel et questions générales d'administration);
  - iv) Mise au point d'un programme interorganisations de gestion du stress en cas d'incidents critiques, notamment mise au point de programmes de formation et de stratégies pour permettre aux organismes de réagir aux situations d'urgence dans lesquelles des fonctionnaires ont été victimes d'actes de violence;
  - v) Organisation et tenue de séminaires et de réunions interorganisations en fonction des besoins et établissement de toute la documentation nécessaire à cette fin;
  - vi) Établissement de bulletins mensuels concernant la sécurité et les voyages et bulletins quotidiens sur les questions de sécurité;
  - vii) Coordination de toutes les questions et mesures nécessaires en cas d'arrestation ou de détention de fonctionnaires ou de personnes à leur charge;
  - viii) Coordination de toutes les questions et mesures nécessaires en cas de prise d'otage ou d'enlèvement d'un fonctionnaire ou de personnes à sa charge;
- d) *Services d'appui administratif (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Contrôle du niveau des menaces qui pèsent sur la sécurité de chaque bureau extérieur;

- ii) Évaluation des plans de sécurité et de la capacité d'intervention en cas d'urgence et adoption de mesures visant à assurer la viabilité du plan de sécurité détaillé et précis établi dans chaque lieu d'affectation, aussi bien pour les fonctionnaires internationaux que pour le personnel local;
- iii) Remise de consignes au personnel avant le départ pour le lieu d'affectation;
- iv) Collecte, interprétation et diffusion d'informations concernant les dangers pouvant menacer la sécurité du personnel;
- v) Organisation, gestion et coordination des opérations d'évacuation des fonctionnaires des Nations Unies et des personnes à leur charge, selon que de besoin;
- vi) Supervision et formation des responsables en matière de sécurité des bureaux extérieurs, qui sont recrutés par le PNUD au titre d'arrangements interorganisations;
- vii) Missions d'évaluation de la sécurité pour faire le point de certains aspects de la sécurité sur le terrain;
- viii) Mise au point, organisation et présentation de programmes de formation aux questions de sécurité et organisation de séminaires de formation en coopération avec le Service de la formation de l'Organisation des Nations Unies et les services d'autres organisations;
- ix) Réalisation d'enquêtes, le cas échéant, sur le décès de fonctionnaires ayant trouvé la mort sur le terrain dans des conditions suspectes;
- x) Gestion de la police d'assurance couvrant environ 20 000 fonctionnaires contre les actes de malveillance.

30.18 Conformément au barème approuvé par le Comité administratif de coordination, la part incombant à l'Organisation du coût des mesures de sécurité interorganisations pour l'exercice 2000-2001 est estimée à 908 700 dollars, ce qui représente un pourcentage estimatif de 16,2 % des coûts afférents au Bureau et de 20 % des frais d'assurance. Les prévisions relatives à cette rubrique sont indiquées dans le tableau 30.8.

## 2. Montant total des prévisions de dépenses au titre des mesures de sécurité interorganisations (budget intégral)

Tableau 30.8

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget cofinancé

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	725,0	698,9	39,5	5,6	738,4	46,5	784,9
Autres dépenses de personnel	2 354,5	3 758,5	(36,9)	(0,9)	3 721,6	180,8	3 902,4
Voyages	48,4	213,9	(4,8)	(2,2)	209,1	10,1	219,2
Frais généraux de fonctionnement	405,4 <sup>a</sup>	250,0	(190,2)	(76,0)	59,8	3,0	62,8
Fournitures et accessoires	–	6,8	(1,4)	(20,5)	5,4	0,2	5,6
Mobilier et matériel	–	10,2	(8,7)	(85,2)	1,5	0,1	1,6
<b>Total</b>	<b>3 533,3</b>	<b>4 938,3</b>	<b>(202,5)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>4 735,8</b>	<b>240,7</b>	<b>4 976,5</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif

a) Services d'appui à :

- i) Des organismes des Nations Unies

	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Montant estimatif	Provenance des fonds	2000-2001 Montant estimatif
	148,4	109,7	ii) Des activités extrabudgétaires Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	282,2
	–	363,0	b) Activités de fond : Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité du personnel du système des Nations Unies	571,4
	–	–	c) Projets opérationnels	–
<b>Total</b>	<b>148,4</b>	<b>472,7</b>		<b>853,6</b>
<b>Total 1) et 2)</b>	<b>3 681,7</b>	<b>5 411,0</b>		<b>5 830,1</b>

<sup>a</sup> Y compris les fournitures et le matériel.

Tableau 30.9

### Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001	1998- 1999	2000- 2001
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	–	–	–	–	1	1	1	1
P-4/3	1	1	–	–	3	3	4	4
P-2/1	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	2	2	–	–	2	2	4	4
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6<sup>a</sup></b>	<b>6<sup>a</sup></b>	<b>10</b>	<b>10</b>

<sup>a</sup> Y compris un poste P-4 financé par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et cinq postes mis gracieusement à la disposition du Bureau par le PNUD (1 P-5 et 1 agent des services généraux) par le PAM (1 P-4 et 1 agent des services généraux) et conjointement par l'UNICEF, le HCR et le PAM (1 P-4).

### Ressources nécessaires (aux taux courants)

#### Postes

- 30.19 Le montant de 738 400 dollars demandé permettrait de couvrir le coût d'un poste D-1, d'un poste P-4 et de deux postes d'agent des services généraux financés dans le cadre d'arrangements interorganisations. L'augmentation de 39 500 dollars qui apparaît à cette rubrique correspond au reclassement proposé d'un poste P-3 à la classe P-4, comme l'a recommandé le Comité administratif de coordination, en raison des responsabilités accrues qui s'attachent au poste, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la situation de la sécurité dans les lieux d'affectation hors Siège.

#### Autres dépenses de personnel

- 30.20 Le montant de 3 721 600 dollars demandé à cette rubrique, qui accuse une diminution de 36 900 dollars, doit permettre de couvrir le coût de l'assurance-vie contractée pour les lieux d'affectation où les fonctionnaires sont exposés à des risques. Cette assurance-vie a été contractée le 1er janvier 1990 par l'ensemble du système

des Nations Unies au profit des fonctionnaires appelés à exercer leurs activités dans des zones où ils pourraient, ainsi que l'aura déterminé le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, être exposés à certains risques.

- 30.21 L'assurance couvre uniquement les actes de malveillance, c'est-à-dire le décès ou l'invalidité causés directement par les événements suivants : guerre, invasion, actes d'ennemis étrangers, hostilités, guerre civile, révolution, rébellion, insurrection, coup d'État civil ou militaire, émeutes ou autres troubles civils, sabotage, explosion d'armes de guerre, activités terroristes, meurtre ou agression commis ou tenté par des ennemis étrangers.
- 30.22 La police d'assurance couvre les catégories de personnel suivantes : administrateurs recrutés sur le plan international, experts et consultants en mission ou voyage officiel ou percevant une indemnité journalière de subsistance, autres membres du personnel de l'Organisation effectuant un séjour officiel dans les pays désignés, agents des services généraux recrutés sur le plan international, agents du Service mobile et agents recrutés localement (l'assurance ne couvre que les événements imputables au service, y compris pendant le trajet aller ou retour entre le domicile et le lieu de travail).

*Voyages*

- 30.23 Le montant de 209 100 dollars demandé, qui accuse une diminution de 4 800 dollars, doit permettre de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires appelés à se rendre à deux réunions interorganisations et à effectuer 24 missions d'évaluation de la sécurité, conformément aux décisions du Comité administratif de coordination.

*Frais généraux de fonctionnement*

- 30.24 Le montant de 59 800 dollars demandé à cette rubrique, qui accuse une diminution de 190 200 dollars, permettra de couvrir les dépenses de communication, notamment les appels téléphoniques interurbains et internationaux, les transmissions par télécopie et les télégrammes, ainsi que les frais de maintenance du matériel de bureautique. La diminution de 190 200 dollars représente principalement le coût de l'affrètement à titre ponctuel d'un avion ayant servi à l'évacuation de personnel au cours de l'exercice biennal 1998-1999.

*Fournitures et accessoires*

- 30.25 Le montant de 5 400 dollars demandé à cette rubrique, qui accuse une diminution de 1 400 dollars, servira à l'achat de matériel de bureautique et autres fournitures de bureau.

*Mobilier et matériel*

- 30.26 Le montant de 1 500 dollars demandé à cette rubrique servira à l'achat de matériel de bureau.

## F. Pension de retraite servie à d'anciens secrétaires généraux

Tableau 30.10

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1996-1997 Dépenses	1998-1999 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2000-2001 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Versements à d'anciens fonctionnaires	568,1	651,1	–	–	651,1	48,9	700,0
<b>Total</b>	<b>568,1</b>	<b>651,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>651,1</b>	<b>48,9</b>	<b>700,0</b>

#### Versements à d'anciens fonctionnaires

30.27 Le montant de 651 100 dollars prévu à cette rubrique correspond à la pension de retraite servie à d'anciens secrétaires généraux.

Tableau 30.11

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le CCQAB

Résumé de la recommandation	Suite donnée à la recommandation
<p><b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [A/52/7 (chap. II, part X)]</b></p> <p>Le Comité consultatif recommande que les incidences et conséquences à long terme de l'augmentation des engagements de l'ONU au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service soient examinées à l'échelle du système et fassent l'objet d'un rapport du Secrétaire général, dans lequel précisés notamment les moyens que le Secrétariat entend mettre en oeuvre pour résoudre ce problème (par. 25).</p>	<p>La question des engagements au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service est actuellement examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires). Les conclusions du Comité seront portées à l'attention de l'Assemblée générale, selon qu'il conviendra.</p>